

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2692

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôles de compétitivité - Nouvelle répartition de l'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2692**

commission principale :	développement économique
objet :	Pôles de compétitivité - Nouvelle répartition de l'autorisation de programme
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0739 du Conseil du 11 mai 2009, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité suivants : Lyonbiopôle (santé-infectiologie), Axelera (Chimie environnement), Lyon Urban Truck & Bus (transports collectifs de marchandises et de personnes), Imaginove (image, jeux, vidéo) et Techtera (textiles).

A cette fin, une autorisation de programme globale de 12 000 000 € a été votée pour la période 2009-2011, assortie du calendrier prévisionnel des engagements et de la répartition suivants :

Libellés	Programme 2009 (en €)	Programme 2010 (en €)	Programme 2011 (en €)	Total autorisation de programme (en €)
Opération n° 1556 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009-2011	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Opération n° 1553 - Pôle de compétitivité Axelera Chimie environnement 2009-2011	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Opération n° 1555 - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus (LUTB) 2009-2011	600 000	600 000	600 000	1 800 000
Opération n° 1557 - Pôle de compétitivité Techtera 2009-2011	200 000	200 000	200 000	600 000
Opération n° 1554 - Pôle de compétitivité Imaginove 2009-2011	200 000	200 000	200 000	600 000
Total	4 000 000	4 000 000	4 000 000	12 000 000

Par délibération n° 2011-2631 du Conseil du 12 décembre 2011, la Communauté urbaine a souhaité prolonger d'un an la durée d'exécution des contrats de performance qui la lient avec chacun des pôles de compétitivité, avec une nouvelle échéance portée au 31 décembre 2012.

Sur le montant total des 12 000 000 €, 9 560 000 € ont d'ores et déjà été engagés. Le reste à engager s'élève ainsi à 2 440 000 €.

Pour faire face aux prochains appels à projets courant 2012, et ainsi mieux répondre aux opportunités de projets, il est proposé de procéder à une reventilation à la marge du solde de l'autorisation de programme de 12 000 000 €. Cette ventilation serait la suivante :

Libellé	Solde de l'autorisation de programme (AP) au 31 décembre 2011 (dont projets retenus dans le 12° appel à projet Fonds unique interministériel -FUI-) (en €)	Nouveau montant d'AP disponible (en €)
Opération n° 1556 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009-2011	583 504	583 504
Opération n° 1553 - Pôle de compétitivité Axelera chimie environnement 2009-2011	1 384 568	1 216 864
Opération n° 1555 - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus (LUTB) 2009-2011	279 875	279 875
Opération n° 1557 - Pôle de compétitivité Techtera 2009-2011	256 279	256 279
Opération n° 1554 - Pôle de compétitivité Imaginove 2009-2011	- 67 704	100 000
Total	2 436 522	2 436 522

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'une nouvelle répartition des 2 436 522 € restant à engager sur l'autorisation de programme précédemment individualisée concernant le soutien aux projets de recherche et développement des pôles de compétitivité.

2° - Décide la nouvelle répartition de l'autorisation de programme individualisées P02 - Rayonnement national et international sur les opérations :

- n° 1556 - pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009-2011 :	583 504 €
- n° 1553 - pôle de compétitivité Axelera Chimie environnement 2009-2011 :	1 216 864 €
- n° 1555 - pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus (LUTB) 2009-2011 :	279 875 €

- n° 1557 - pôle de compétitivité Techtera 2009-2011 :	256 279 €
- n° 1554 - pôle de compétitivité Imaginove 2009-2011 :	100 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.